



MARIE-CHRISTINE PICARD
Consultante en environnement

Caractérisation des **Bandes riveraines**

Lac du Rat Musqué
2025

Préparé pour:

Municipalité de Sainte-
Cécile-de-Whitton

Préparé par:

Marie-Christine Picard



TABLE DES MATIÈRES

1. CARACTÉRISATION DES BANDES RIVERAINES - MISE EN CONTEXTE	2
2. MÉTHODOLOGIE	2
2.1. Documentation de la MRC du Granit	2
2.2. Attribution de la cote et documentation	3
2.3. Exemples d'une cote A, B et C	3
3. COMPTE-RENDU DES VISITES - EN BREF	5
3.1. Éléments particuliers	5
4. COMPTE-RENDU DES VISITES - CONTENU DÉTAILLÉ	6
5. RECOMMANDATIONS DE SUIVI	6
6. MOT DE LA FIN	6
Annexe 1: Fiche terrain	7
Annexe 2: Rapport d'évaluation personnalisé	8
Annexe 3: Liste des arbustes et plantes grimpantes	12



1. CARACTÉRISATION DES BANDES RIVERAINES - MISE EN CONTEXTE

À la demande de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, l'ensemble des bandes riveraines du lac du Rat Musqué ont été visitées à l'été 2025 par Marie-Christine Picard et Simon Bilodeau, consultants en environnement. Ces visites ont permis d'établir la toute première base de données sur l'état des bandes riveraines pour ce lac.

Lorsque possible, les riverains furent rencontrés par les consultants lors de la visite, afin de remettre de l'information pertinente et à jour concernant leur bande riveraine, de les sensibiliser à l'importance de celle-ci ainsi qu'au respect du règlement de la MRC du Granit.

L'objectif global du projet consistait à sensibiliser, conseiller et accompagner les riverains concernant l'importance du respect des normes en lien avec une bande riveraine adéquate, visant ainsi la protection de l'environnement.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Documentation de la MRC du Granit

La documentation créée par la MRC du Granit est utilisée pour l'ensemble des visites. Une fiche terrain (voir annexe 1), basée sur les critères du Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des plans d'eau numéro 2017-08 et le Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des plans d'eau numéro 2008-14, permet de prendre des notes sur le terrain et d'établir la cote obtenue pour la qualité de la bande riveraine. Cette fiche est remise à la municipalité à titre informatif, mais l'ensemble des données qui y sont indiquées se trouve dans le document « BASE_DE_DONNEE_BANDES_RIVERAINES_RAT-MUSQUÉ_2025 ».

À la suite de la prise de données sur le terrain, les documents suivants ont ensuite été complétés et remis au propriétaire sur le terrain, lorsque celui-ci était présent:

- un rapport d'évaluation de la bande riveraine, personnalisé pour la municipalité (voir annexe 2), incluant:
 - Une lettre de présentation;
 - Un résumé du règlement;
 - Un visuel du règlement;
 - Le rapport d'évaluation;
- Une liste d'exemples d'arbustes et de plantes grimpantes à planter en bande riveraine (voir annexe 3).

Dans le cas où les résidents n'étaient pas présents, il a été entendu avec la municipalité que les documents leur seraient envoyés par la poste.



2.2. Attribution de la cote et documentation

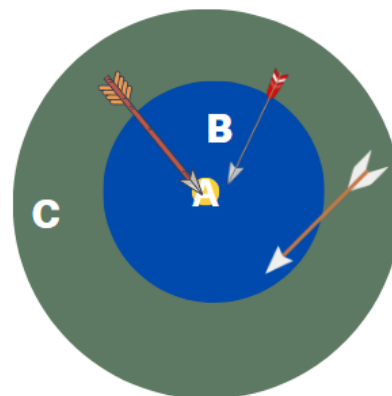
Comme mentionné plus haut, la fiche terrain permet de noter différents éléments sur le terrain afin de pouvoir établir la cote de la bande riveraine. Selon le règlement, la cote est établie selon trois critères principaux: la largeur de l'accès au lac, la profondeur de la bande riveraine et le recouvrement du muret ou de l'enrochement. Le tableau d'évaluation est le suivant:

Tableau 1: Attribution de la cote

Critère / cote	A	B	C
Largeur de l'accès	5m et -	5m à 8m	8m et +
Profondeur	100%	50 à 99 %	0 à 49 %
Recouvrement	> 85 %	50 à 85 %	0 à 49 %
Conditions	3 critères / 3	Toute autre combinaison	2 critères / 3

La largeur de l'accès signifie la largeur de l'accès au lac (maximum 5 mètres), la profondeur représente la profondeur de la surface végétalisée (2 mètres de profondeur s'il y a 50% de canopée ou plus et 5 mètres de profondeur s'il y a une canopée de moins de 50 %). Finalement, le recouvrement représente le pourcentage de recouvrement du muret, de l'enrochement ou de toute forme de stabilisation en place, le cas échéant.

Ce tableau démontre qu'il peut être très difficile d'obtenir une cote A, puisque ses critères sont très précis et stricts. Une bande riveraine bien végétalisée pourrait avoir un mètre d'accès au lac excédentaire (donc 6 mètres) et obtenir la cote B. De la même manière, une bande riveraine pourrait avoir la même cote, mais avec un accès de 8 mètres et une profondeur et un recouvrement de 50%. Par conséquent, pour une cote B, nous nous retrouvons avec deux bandes riveraines de qualité très différentes.



L'image ci-contre démontre que l'obtention d'une cote A est soumise à des critères très stricts, alors que deux riverains peuvent obtenir une cote B, tout en ayant deux bandes riveraines de qualité très différentes. Pour cette raison, nous notons un + ou un - dans la base de données pour les bandes riveraines qui se trouvent à l'extrémité de la cote qui leur est attribuée. Cela permet simplement de nuancer et de redonner pleinement le mérite à une bande riveraine B+ et d'indiquer clairement qu'une bande riveraine B- mériterait une certaine attention.

2.3. Exemples d'une cote A, B et C

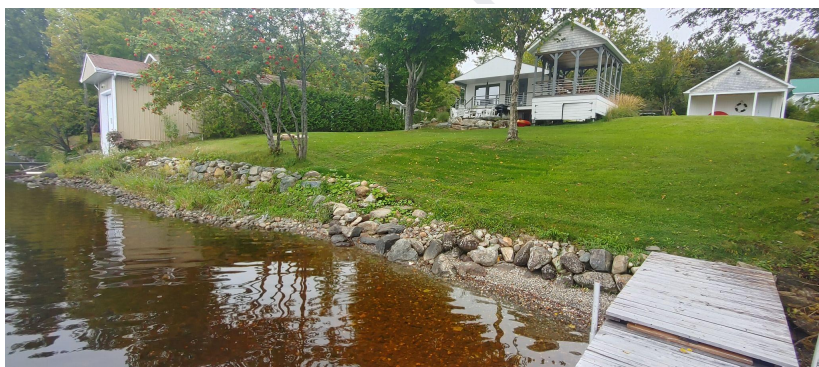
Bande riveraine A: Largeur d'accès de 5 mètres et moins, profondeur adéquate, enrochement recouvert.



Bande riveraine B+: La largeur de l'accès et le recouvrement de l'enrochement sont respectés, mais la profondeur n'est pas à 100% à la balançoire. Une bande riveraine qui peut facilement être corrigée.



Bande riveraine C: La largeur de l'accès est adéquate, mais la profondeur et l'enrochement ne sont pas adéquats.



3. COMPTE-RENDU DES VISITES - EN BREF

Au total, ce sont 45 propriétés qui ont été visitées. L'image 1 permet de visualiser les résultats obtenus, selon la cote. Il est possible de constater que la majorité des bandes riveraines sont conformes (A, A-) et qu'une faible proportion de bandes riveraines sont cotées B+, souvent pour des éléments mineurs à corriger. C'est excellent!

Image 1: Illustration des résultats

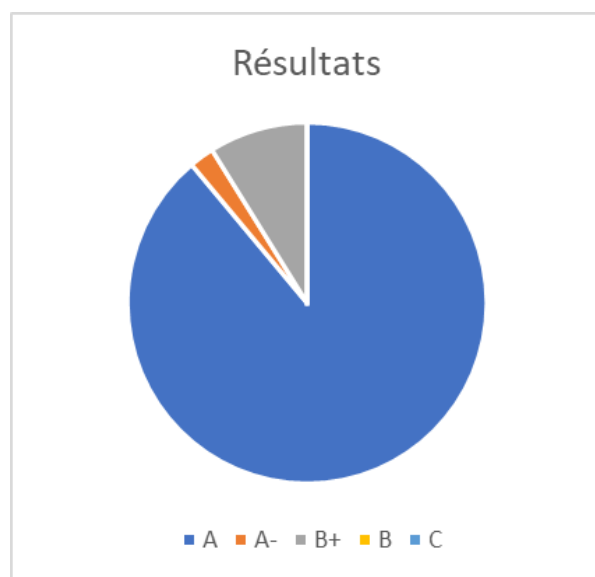


Tableau 2: Résultat des 45 propriétés visitées		
Cote	Nombre	Pourcentage
A	40	89 %
A-	1	2 %
B+	4	9 %
B	0	0 %
B-	0	0 %
C	0	0 %
Total	45	100 %

3.1. Éléments particuliers

Nous avons profité de notre présence sur le terrain pour prendre en note certaines anomalies remarquées sur les propriétés visitées et qui ne sont pas nécessairement en lien avec les bandes riveraines.



4. COMPTE-RENDU DES VISITES - CONTENU DÉTAILLÉ

Pour des informations plus détaillées sur l'ensemble des résultats, il suffit de consulter le document «BASE_DE_DONNEE_BANDES_RIVERAINES_RAT-MUSQUÉ_2025», envoyé à monsieur Pierre Dumas, dans le cadre de ce mandat.

5. RECOMMANDATIONS DE SUIVI

Il est recommandé de faire l'envoi des fiches d'évaluation ainsi que la liste des arbustes et plantes grimpantes dès l'automne 2025 afin d'informer les riverains de notre visite. Ceux qui désirent apporter des modifications dès le printemps auraient la saison hivernale pour y réfléchir.

6. MOT DE LA FIN

En terminant, nous désirons remercier la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton de nous avoir confié ce mandat. Nous avons eu la chance de visiter l'ensemble des bandes riveraines du lac des Trois-Milles en 2024 et les bandes riveraines étaient, pour la plupart, des exemples de pratiques exemplaires. Les bandes riveraines du lac du Rat Musqué sont tout autant magnifiques! Nous ne manquerons pas de vous citer en exemple lors de nos visites autour d'autres lacs de la région. Encore une fois, merci de votre confiance, nous sommes énormément reconnaissants de pouvoir collaborer avec votre municipalité.



Annexe 1: Fiche terrain

Adresse :					Lac :				
Mun	Matricule	Nom proprio	Nom personne rencontrée	Adresse e-mail	Récep tivité	Temps passé	Boisé %	Respect 70%	Renat.
					/5			Oui Non NA	Oui Non

Largeur MRC	Largeur accès	Accès en angle	Largeur BR Conforme	Largeur BR Non conforme	Profondeur BR Conforme	Profondeur BR Non Conforme
		Oui Non				

Artificialisation

	Hauteur	Largeur	Recouvrement	État	Nature	Pente
☐ Muret			☐ Absent ☐ Partiel ☐ Total	☐ Mauvais ☐ Passable ☐ Bon	☐ Bois ☐ Pierre ☐ Ciment ☐ Autre	
☐ Enro- chement			☐ Absent ☐ Partiel ☐ Total	☐ Mauvais ☐ Passable ☐ Bon		
☐ Stabili- sation autre			☐ Absent ☐ Partiel ☐ Total	☐ Mauvais ☐ Passable ☐ Bon	☐ Végétal ☐ Fascine ☐ Billot bois ☐ Fagot ☐ Autre	
☐ Quai			☐ Absent ☐ Partiel ☐ Total	☐ Mauvais ☐ Passable ☐ Bon	☐ Flottant ☐ Piloti ☐ Perm. ☐ Autre	
☐ Abris à bateau				☐ Mauvais ☐ Passable ☐ Bon		

Commentaires _____

LNHE
touche

☐ Oui

☐ Non

☐ Oui

☐ Non

☐ Oui

☐ Non

BR cote

A

B

C

Commentaires _____

Éléments non-
conformes

☐ Coupe
forestière

☐ Stabilisation
Inadéquate

☐ Tonte

☐ Jardin/potager

☐ Bâtiments
récents

☐ Prise d'eau

☐ Remblais/
déblais

☐ Rejets douteux

☐ Autre

Signature : _____

Date : _____



Annexe 2: Rapport d'évaluation personnalisé



Municipalité
Ste-Cécile-de-Whitton

Bonjour,

Nous sommes mandatés par la municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton pour réévaluer et constater de la conformité de votre bande riveraine relativement au règlement de contrôle intérimaire (RCI 2017-08). Ce règlement exige que les bandes riveraines soient revégétalisées à l'aide de végétaux indigènes du Québec. La revégétalisation est l'un des gestes simples qui vous permettront de préserver votre investissement et de participer concrètement :

- À la prévention de l'apparition d'algues bleu-vert (cyanobactéries);
- À la protection de la qualité de l'eau de votre lac;
- À la préservation de la faune et de la flore.

Votre collaboration est essentielle afin d'atteindre 100% de bandes riveraines conformes au lac!

Selon le règlement RCI 2017-08, disponible sur le site de la MRC du Granit au lien suivant : <https://www.mrcgranit.qc.ca/fr/documents-et-publications/cours-d-eau/#reglementation>, vous devez, dans le but d'assurer la pérennité des lacs et des cours d'eau:

- Revégétaliser sur une profondeur de 5 mètres à partir de la ligne des hautes eaux;
- Conserver un accès au lac d'une largeur de 5 mètres maximum et en biais;
- Choisir des plantes de variétés indigènes, diversifiées en taille et en espèces, qui conviennent à votre rive en considérant leur rusticité, la pente, le type de sol, l'ensoleillement, etc.

L'évaluation de votre bande riveraine est présentée sur la fiche d'évaluation intitulée « Ma bande riveraine est-elle conforme ? » Vous y trouverez les éléments de conformité que vous respectez et ceux non respectés. Vous y trouverez également des directives pour assurer la conformité, ainsi que des conseils sur les modifications à apporter.

Si votre bande riveraine n'est toujours pas conforme, pour pourriez recevoir de votre municipalité un avis d'infraction pour non-conformité.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez consulter le site suivant, vous y trouverez beaucoup d'informations utiles: <https://www.mrcgranit.qc.ca/fr/documents-et-publications/cours-d-eau/#banderiveraine>.

Marie Christine Picard,
Simon Bilodeau
Consultants en environnement



Renaturalisation ou revégétalisation ?

Les rives dénaturées ou celles ayant été affectées par un incident naturel se doivent d'être remises à l'état naturel. Un propriétaire est libre de procéder par renaturalisation, par revégétalisation ou par une combinaison des deux techniques, pourvu qu'il respecte les exigences spécifiques propres aux deux techniques décrites ci-après (extrait du règlement RCI 2017-08) :

La renaturalisation doit être effectuée conformément aux exigences suivantes :

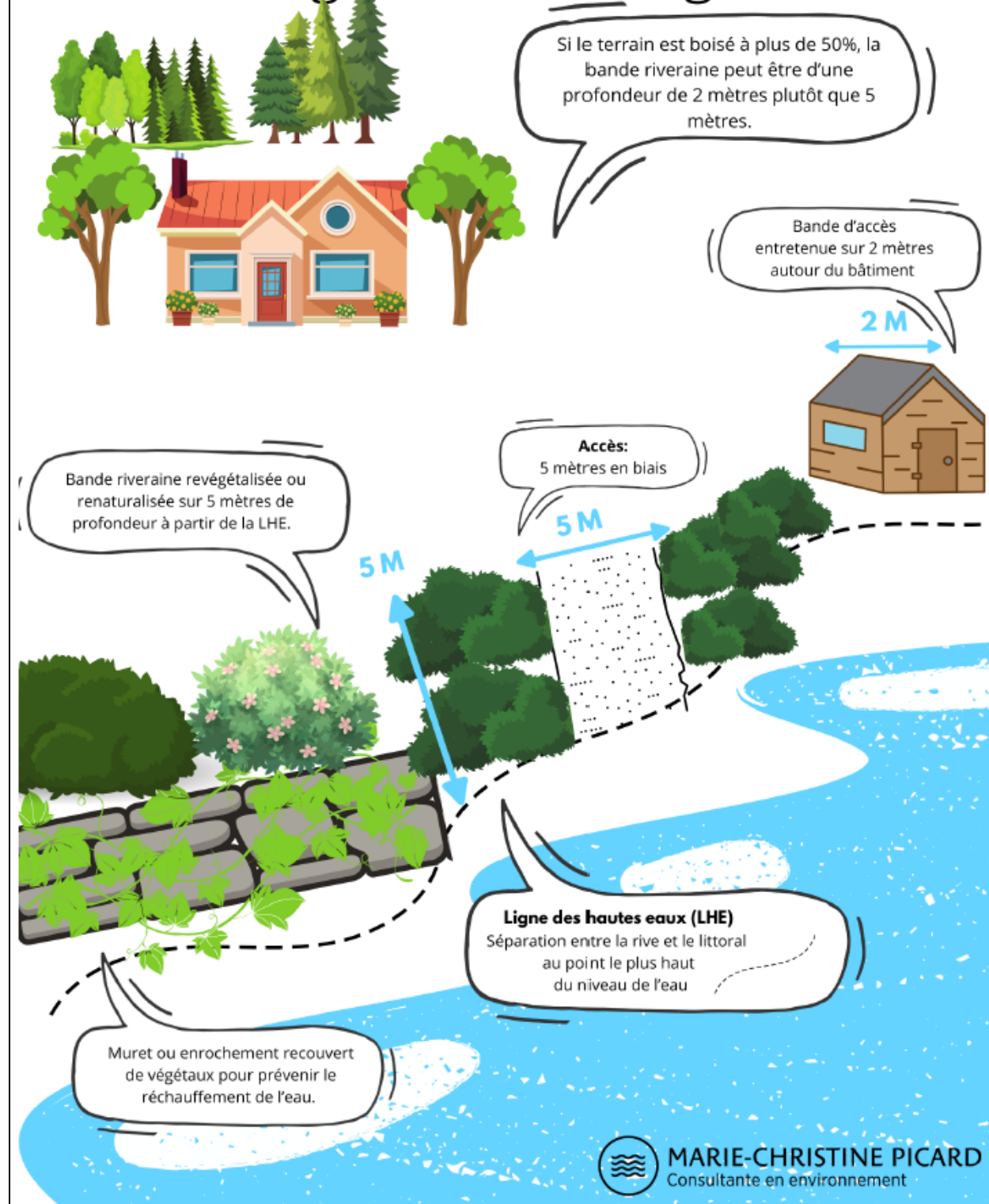
- a) Aucune intervention de contrôle de la végétation n'est permise, dont la tonte de gazon et le débroussaillage sur une profondeur de 5 mètres à partir de la ligne des hautes eaux;
- b) Recouvrement des murs de soutènement ou des enrochements artificiels;
- c) Aménagement possible d'un accès;
- d) Interdiction d'utiliser une membrane de géotextile ou tout autre ornement synthétique dans les zones renaturalisées.

La revégétalisation de la rive doit être effectuée conformément aux exigences suivantes :

- a) Revégétalisation des 5 premiers mètres à partir de la ligne des hautes eaux par l'implantation d'herbacés et d'arbustes;
- b) Les végétaux devront être sélectionnés selon les caractéristiques du milieu (humidité, ensoleillement, etc.) et en ne choisissant que des végétaux indigènes, dont ceux identifiés au Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec, guide réalisé par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FHOQ), conjointement avec l'Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP);
- c) Interdiction de retirer systématiquement la couche de sol végétal pour revégétaliser la rive, seul le creusage nécessaire à la plantation est permis;
- d) Pour un mur de soutènement ou un enrochement artificiel, la plantation de tous types de végétaux indigènes aptes à recouvrir le mur ou l'enrochement doit être réalisée sur le sommet de l'ouvrage afin d'en assurer le recouvrement complet. Cette mesure permettra d'éviter que l'ouvrage se réchauffe au soleil pour ensuite disperser cette chaleur dans le plan d'eau;
- e) Aménagement possible d'un accès d'une largeur maximale de 5 mètres et, lorsque possible, réalisé en biais vers le plan d'eau. L'accès peut être divisé en plusieurs accès pourvu qu'au total, l'ensemble des accès ne dépasse pas 5 mètres de largeur. Tous accès existants, tels que les descentes de bateaux, les marches et les accès au quai sont comptés dans le 5 mètres;
- f) Afin d'assurer la survie des plants mis en terre, il est permis de contrôler la végétation dans un rayon de 30 cm du pied des plants, et ce, seulement durant une période permettant l'établissement et la consolidation du système racinaire, période variant selon l'espèce végétale et les conditions du sol récepteur;
- g) L'utilisation du paillis de façon systématique est interdite, mais permise dans un rayon de 30 cm du pied pour les mêmes raisons et dans les mêmes conditions que données en f) ;
- h) Interdiction d'utiliser une membrane de géotextile ou tout autre ornement synthétique dans les zones revégétalisées.



Le règlement en image



Ma bande riveraine est-elle conforme ?

Adresse : _____

Personne rencontrée : _____

😊 Ma bande riveraine respecte actuellement le règlement

☐

😐 Ma bande riveraine est en bonne voie d'être conforme

☐

☹ Ma bande riveraine n'est pas conforme et doit être modifiée

☐

Ce que je dois faire :

- Je n'ai rien d'autre à faire que de laisser pousser ma bande riveraine et sensibiliser mes voisins
- Densifier ma plantation en ajoutant des végétaux
- Approfondir ma bande riveraine jusqu'à 2 mètres de la ligne des hautes eaux (mon terrain est boisé à plus de 50 %) en plantant des végétaux ou en cessant de couper le gazon.
- Approfondir ma bande riveraine jusqu'à 5 mètres de la ligne des hautes eaux (mon terrain est boisé à moins de 50 %) en plantant des végétaux ou en cessant de couper le gazon.
- Réduire mon accès (fenêtre) à un maximum de 5 mètres de largeur en plantant des végétaux ou en cessant de couper le gazon
- Recouvrir mon enrochement ou mon muret en plantant des végétaux
- Retirer les végétaux exotiques ou envahissants et n'utiliser que des espèces indigènes du Québec
- Stabiliser ma rive à l'aide d'une technique appropriée, car il y a un risque d'érosion (informez-vous auprès de votre inspecteur municipal)

☐☐☐☐☐☐☐☐

Végétaux recommandés chez moi pour recouvrir mon muret ou mon enrochement :

Myrique baumier de préférence ou vous référez au feuillet *Liste des arbustes et plantes grimpantes adaptés à la renaturation des bandes riveraines et technique de plantation d'un arbuste.*

Notes : _____

Inspection effectuée par : _____

Date de visite : _____

Page 4 sur 4



Annexe 3: Liste des arbustes et plantes grimpantes

Usage interne seulement



Liste des arbustes et plantes grimpantes adaptés à la renaturation des bandes riveraines et technique de plantation d'un arbuste

Petits arbustes

Aronia melanocarpa (Aronie noire)



Ensoleillement :
Plein soleil et mi-ombre

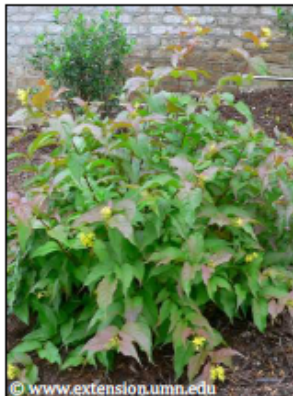
Hauteur :
1,5 à 2 mètre

Largeur :
1,5 à 2 mètres

Humidité du sol :
Moyenne à élevée

Floraison :
Estivale

Diervilla lonicera (Dièreville chèvrefeuille)



Ensoleillement :
Plein soleil et mi-ombre

Hauteur :
0,9 à 1,2 mètres

Largeur :
0,9 à 1,2 mètres

Humidité du sol :
Faible à moyenne

Floraison :
Printanière

Cornus stolonifera (Cornouiller stolonifère)



Ensoleillement :
Plein soleil, mi-ombre et ombre

Hauteur :
2 mètres

Largeur :
3 mètre

Humidité du sol :
Faible à élevée

Floraison :
Printanière

Myrica gale (Myrique baumier)



Ensoleillement :
Plein soleil et mi-ombre

Hauteur :
0,6 à 1,2 mètres

Largeur :
2 mètres

Humidité du sol :
Élevée

Floraison :
Printanière

Physocarpus opulifolius (Physocarpe à feuilles d'obier)



Ensoleillement :
Plein soleil et mi-ombre

Hauteur :
1,5 à 3 mètres

Largeur :
2 à 3 mètres

Humidité du sol :
Faible à élevée

Floraison :
Printanière

Potentilla fruticosa (Potentille frutescente)



Ensoleillement :
Plein soleil et mi-ombre

Hauteur :
0,3 à 1,3 mètres

Largeur :
0,6 à 1,3 mètres

Humidité du sol :
Moyenne

Floraison :
Estivale

Rosa blanda (Rosier inerme)



Ensoleillement :
Plein soleil

Hauteur :
1,5 à 2 mètres

Largeur :
1,2 à 1,5 mètres

Humidité du sol :
Faible à moyenne

Floraison :
Printanière

Rubus odoratus (Ronce odorante)



Ensoleillement :
Plein soleil, mi-ombre et ombre

Hauteur :
1,5 à 2 mètres

Largeur :
1,5 à 2 mètres

Humidité du sol :
Moyenne à élevée

Floraison :
Estivale

Salix petiolaris (Saule à long pétiole)



Ensoleillement :
Plein soleil

Hauteur :
2 à 4 mètres

Largeur :
1 à 2 mètres

Humidité du sol :
Moyenne à élevée

Floraison :
Printanière

Sambucus canadensis (Sureau du Canada)



Ensoleillement :
Plein soleil, mi-ombre et ombre

Hauteur :
1,5 à 4 mètres

Largeur :
1,5 à 2 mètres

Humidité du sol :
Faible à élevée

Floraison :
Estivale

Spiraea latifolia (Spirée à larges feuilles)



Ensoleillement :
Plein soleil et mi-ombre

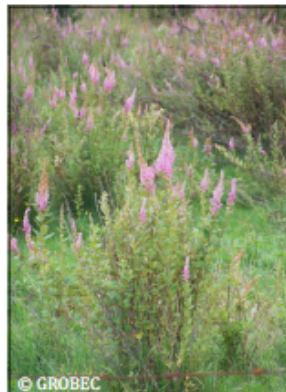
Hauteur :
0,6 à 1,5 mètres

Largeur :
0,6 à 1,5 mètres

Humidité du sol :
Moyenne

Floraison :
Estivale

Spiraea tomentosa (Spirée tomenteuse)



Ensoleillement :
Plein soleil et mi-ombre

Hauteur :
0,6 à 1,5 mètres

Largeur :
0,6 à 1,5 mètres

Humidité du sol :
Moyenne

Floraison :
Printanière



Symphoricarpos albus (Symphorine blanche)



Ensoleillement :
Plein soleil, mi-ombre et ombre

Hauteur :
1 à 1,5 mètres

Largeur :
1 à 1,5 mètres

Humidité du sol :
Faible à élevée

Floraison :
Printanière

Vaccinium angustifolium (Bleuet à feuilles étroites)



Ensoleillement :
Plein soleil, mi-ombre et ombre

Hauteur :
0,15 à 0,6 mètres

Largeur :
0,6 mètres

Humidité du sol :
Faible à moyenne

Floraison :
Printanière

Viburnum cassinoïdes (Viorne cassinoïde)



Ensoleillement :
Plein soleil, mi-ombre et ombre

Hauteur :
1,5 à 2 mètres

Largeur :
1,5 à 3 mètres

Humidité du sol :
Faible à élevée

Floraison :
Printanière et estivale

Viburnum trilobum (Viorne trilobée)



Ensoleillement :
Plein soleil et mi-ombre

Hauteur :
2,5 à 5 mètres

Largeur :
2,5 à 3,6 mètres

Humidité du sol :
Moyenne

Floraison :
Printanière

Plantes grimpantes

Parthenocissus quinquefolia (Vigne vierge)



Ensoleillement :
Plein soleil, mi-ombre et ombre

Hauteur :
4 à 15 mètres

Largeur :
1 mètre

Humidité du sol :
Moyenne

Floraison :
Estivale

Vitis riparia (Vigne des rivages)



Ensoleillement :
Plein soleil, mi-ombre

Hauteur :
1,5 à 6 mètres

Largeur :
1 mètre

Humidité du sol :
Moyenne à élevée

Floraison :
Estivale



Technique de plantation d'un arbuste

Avant la plantation

- Délimiter la ligne des hautes eaux (plus haut niveau de l'eau des deux dernières années), où la plantation peut débuter ;
- Délimiter un accès à l'eau en biais et une fenêtre verte ;
- Réaliser un croquis (plan d'aménagement) du terrain selon les caractéristiques physiques (dimensions du terrain, ensoleillement, topographie, type de sol, humidité, etc.)
- Choisir des végétaux indigènes adaptés à la bande riveraine ;
- Préconiser la plantation en quinconce (5 arbustes par m²) ;
- Disposer les plants tels que sur le croquis avant le début de la plantation ;
- Planter par temps frais au printemps ou à l'automne ;

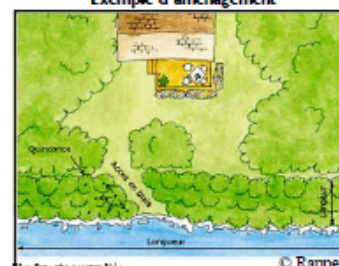
Les étapes de la plantation

1. Creuser un trou circulaire environ 2 fois le diamètre du pot et aussi profond que celui-ci, enlever la strate de gazon et récupérer la terre ;
2. Ameubler le trou (particulièrement quand le sol est compact) pour faciliter l'enracinement ;
3. Arroser le fond du trou ;
4. Retirer le plant du pot en conservant sa motte de terre ;
5. Ameubler délicatement le dessous de la motte du plant si les racines sont très compactes pour qu'elles puissent s'enfoncer facilement le sol et non s'entortiller ;
6. Introduire le plant bien droit au milieu du trou ;
7. Remplir au 2/3 le trou et tasser la terre en tenant bien droit le plant ;
8. Remplir le trou jusqu'à ce que le collet (base du plant) soit au même niveau que le sol ;
9. Compacter légèrement le sol avec vos mains. Tenir droit et au niveau du sol le plant avec ses mains en même temps que l'on compacte le sol ;
10. Réaliser une petite butte avec de la terre tout autour du plant afin de capter l'eau ;
11. Étaler un paillis autour de la base du plant afin de maintenir l'humidité du sol et de limiter l'envahissement des plantes herbacées. Un paillis composé de feuilles mortes humidifiées est l'idéal.
12. Arroser copieusement à la base du plant afin d'éliminer les poches d'air.

Technique de plantation



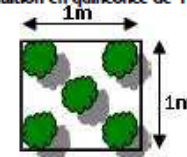
Exemple d'aménagement



L'entretien des arbustes

- Avant la plantation, garder les arbustes au frais (non pas au gros soleil) et les arroser afin d'éviter le dessèchement ;
- Couper les branches mortes ;
- Arroser copieusement vos plants (à leurs bases) tout au long de l'été (surtout dans les périodes sèches) en matinée ou en soirée ;
- Pour les premiers étés, désherber autour de la base des arbustes afin d'éviter que ceux-ci soient recouverts par les herbacées ;
- Éviter de tondre la pelouse entre les plants ;
- Tailler le 1/3 supérieur du plant, au printemps ou à l'automne, afin de renforcer la base du plant et ses racines ;
- Vérifier si certains plants doivent être rechaussés au printemps.

Plantation en quinconce de 1 m



Attention !

- Éviter de mettre de la terre dans le lac ;
- Ne pas planter trop près du lac, attention aux inondations, aux vagues et aux glaces ;
- Si vous observez un problème d'érosion majeur, faire appel à des spécialistes ;
- Ne pas utiliser d'engrais ou de compost riche lorsque vous plantez près de l'eau.

Ce document a été réalisé dans le cadre du plan d'action de lutte aux cyanobactéries 2009-2010.

